



City of  
**BATHURST**

Ville de

# PUBLIC NOTICE

Under section 25 of the  
Community Planning Act

# AVIS PUBLIC

en vertu de l'article 25 de  
la Loi sur l'urbanisme

Notice is hereby given that the City Council of Bathurst intends to consider amendments to By-Law No. 2006-01 entitled "The City of Bathurst Municipal Plan By-Law" and City of Bathurst Zoning By-law 2008-01 entitled "The City of Bathurst Zoning By-Law" by changing the land use designation on the municipal plan as follows:

**1915 Carron Drive:** Property identification numbers 20034278 & 20616033 the land use designation on the Municipal Plan is proposed to be changed from "**Residential to Rural**". The applicant wants to build a new garage and move the existing garage closer to the existing green house; the existing garage will be used for the business. Eastside Nursery is a seasonal garden center, the business also offers landscaping service in the Bathurst area. The business has been in operation at that location since 1993. A portion of the property is presently classified by the Municipal Plan as "Residential" and by the Zoning By-law as "Residential Single and Two Unit Dwelling". The back portion of the property is zoned "Rural". The Commercial activity on the property is classified under the Community Act as an "*existing nonconforming use*".

In order for the proposed, and any future expansion of this business the City By-law, the Municipal Pla, and the Zoning By-Law, must be amended. The Municipal Plan has to be modified from "Residential" to "Rural" and the Zoning By-law must be modified from "Residential Single and Two Unit Dwelling" to "Rural."

Avis est par la présente donné que le conseil municipal de la Ville de Bathurst entend envisager des modifications à l'arrêté 2006-01 intitulé « Arrêté du Plan municipal de la City of Bathurst » et à l'arrêté 2008-01 intitulé « Arrêté de zonage de la City of Bathurst ».

**1915, promenade Carron :** On propose de modifier de « **Résidentielle à Rurale** » l'affectation des sols de cette propriété portant les NID 20034278 et 20616033. Le demandeur souhaite y construire un nouveau garage et déplacer le garage existant plus près de la serre existante. Le garage existant sera utilisé pour l'entreprise. Eastside Nursery est un centre de jardinage saisonnier qui offre également des services d'aménagement paysager dans la région de Bathurst. L'entreprise est en exploitation à cet endroit depuis 1993. Une partie de la propriété est présentement classée « Résidentielle » dans le Plan municipal et « Résidentielle : Habitation à unité simple et à deux unités » dans l'Arrêté de zonage. La partie arrière de la propriété est classée « Rurale ». En vertu de la Loi sur l'urbanisme, l'activité commerciale sur la propriété est classée comme étant un « usage existant non conforme ».

Pour ce faire, et pour accommoder tout agrandissement futur de cette entreprise, l'Arrêté municipal, le Plan municipal et l'Arrêté de zonage doivent être modifiés. Le Plan municipal doit être modifié de « Résidentielle » à « Rurale » et l'Arrêté de zonage doit être modifié de « Résidentielle : Habitation à unité simple et à deux unités » à « Rurale ».



City Council will meet in Council Chambers at City Hall at 6:30 pm, Monday, December 17, 2018, to make a public presentation of the proposed amendments. Objections to the said amendment must be received by the City Clerk's office, in writing, no later than 3:00p.m., Wednesday, January 16, 2019. The City Clerk's office is located in City Hall, 150 St-George Street, Bathurst N.B. E2A 1B5.

Council will meet at City Hall at 6:30p.m., Monday, January 21, 2019, to consider written objections to the proposed amendments. Anyone wishing to address Council on the written objections may do so at that time.

Le conseil municipal se réunira dans la salle du conseil de l'hôtel de ville le lundi 17 décembre 2018 à 18 h 30 dans le but de présenter au public les modifications proposées. Toute objection écrite par rapport à ces modifications proposées doit être reçue par le bureau de la secrétaire municipale au plus tard le mercredi 16 janvier 2019 à 15 h. Le bureau de la secrétaire municipale est situé à l'hôtel de ville, 150, rue St-George, Bathurst, NB, E2A 1B5.

Le conseil se réunira à l'hôtel de ville le lundi 21 janvier 2019 à 18 h 30 dans le but d'examiner les objections écrites se rapportant aux modifications proposées. Toute personne souhaitant s'adresser au conseil à ce sujet pourra le faire à ce moment.

Wanda St-Laurent  
City Clerk / Greffière municipale  
City of / Ville de Bathurst